

Canada
Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette tenue ce 2^e jour de juillet 2018, à 19h00, à la salle du Conseil au 45 rue des Saules, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Antonin Brunet François Routhier Angèle Bastien
Josée St-Louis Line Quevillon Richard David

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, Monsieur Denis Légaré,
Monsieur René Tousignant, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent.

PROJET - ORDRE DU JOUR –

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Angèle Bastien que la séance soit ouverte

2018-07-128 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Line Quevillon

ET RÉSOLU unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté en modifiant l'article 4.4 pour y ajouter le mois *d'octobre* et l'article 10 pour inscrire *11*; en ajoutant l'article 7.6 : *Autorisation d'appel d'offres pour l'entretien des chemins d'hiver* et l'article 12 *Varia*.

1. Ouverture de la session

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Questions des contribuables

4. Législation

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juin 2018

4.2 Avis de motion - Adoption du règlement 2018-07 Code d'éthique et de déontologie en matière municipale aux membres du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette

4.3 Entente avec la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) concernant le projet pilote FQM/DESJARDINS

4.4 Nomination du maire suppléant pour les mois de juillet, août et septembre 2018

5. Gestion financière et administrative

5.1 Compte à payer

- 5.2 Suivi - Paiement à monsieur Daniel Brunet - Poteaux de clôture
- 5.3 Fondation Rues Principale
- 5.4 Mandat à la Fédération Québécoise des Municipalité - Appel de candidatures et sélection d'un directeur général et secrétaire-trésorier

6. Sécurité publique

- 6.1 Opérations modulées / Demande d'arbitrage à la Commission municipale du Québec
- 6.2 Sécurité incendie – Ajout au règlement 16-RM-05 concernant les alarmes dans les limites de la Municipalité Notre-Dame-de-la-Salette

7. Réseau routier

- 7.1 Adjudication d'appel d'offres par invitation – Remplacement de ponceaux
- 7.2 Adjudication d'appel d'offres par invitation – Rechargement de chemin pierres concassées MG-20
- 7.3 Adjudication d'appel d'offres par invitation – Rapiéçage d'asphalte chaud
- 7.4 Adjudication d'appel d'offres sur invitation - Creusage de fossés
- 7.5 Programme d'aide à la voirie locale - volet – redressement des infrastructures routières locales

8. Hygiène du milieu

9. Urbanisme, environnement et développement

10. Loisirs et Culture

- 10.1 Ratification de l'embauche de la coordonnatrice du Camp de jour pour la saison estivale 2018

Levée de la session

2018-07-129 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 juin 2018

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Line Quevillon

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juin 2018 soit adopté

AVIS DE MOTION - ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-07 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE AUX MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Angèle Bastien que lors d'une session subséquente, le règlement no.2018-07 Code d'éthique et de déontologie des élus en matière municipale aux membres du conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette sera adopté.

2018-07-130 ENTENTE AVEC LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) CONCERNANT LE PROJET PILOTE FQM/DESJARDINS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Richard David
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette confirme à la FQM confirme son adhésion au projet-pilote FQM/Desjardins.

Le conseiller François Routhier demande le vote

Pour : Richard David

*Contre : Line Quevillon
Josée St-Louis
Angèle Bastien
François Routhier
Antonin Brunet*

REJETÉ À LA MAJORITÉ

2018-07-131 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Angèle Bastien

ET RÉSOLU UNANIMENT nommer le conseiller François Routhier à titre de maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2018

Le Maire indique qu'il met son veto sur cette résolution

2018-07-132 COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Routhier

ET RÉSOLU unanimement

QUE les factures du mois de juin 2018 soient adoptées et autorisées pour paiement au montant total de 89 438.69 \$

2018-07-133 PAIEMENT À MONSIEUR DANIEL BRUNET – POTEAUX ET ROULEAUX DE BROCHE

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette a une entente avec les fermiers en ce qui a trait aux clôtures mitoyennes;

ATTENDU qu'une section de clôture mitoyenne avec la Municipalité est à faire;

IL EST PROPOSER PAR la conseillère Angèle Bastien

Et RÉSOLU unanimement

QUE la municipalité paie à monsieur Daniel Brunet 720 pieds de broche et 78 poteaux pour un montant total de 1 540.23 \$ toutes taxes incluses

2018-07-134 PARTICIPATION AU PROJET RUES PRINCIPALES VISANT À L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT POUR LE NOYAU VILLAGEOIS DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE ET DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE CONTACT ATTITRÉE À CE PROJET

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l 'Outaouais a obtenu du financement provenant du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) afin de procéder à l'élaboration de plan d'aménagement pour 7 noyaux villageois de son territoire;

ATTENDU QUE c'est le CLD des Collines-de-l 'Outaouais appuyé de l'organisme Rues principales qui ont conçu ce projet ainsi que la demande de financement au FARR;

ATTENDU QUE les 7 noyaux villageois visés par ce projet sont situés dans les secteurs de : Chelsea, Notre-Dame-de-la-Salette, Poltimore, Guyon, Sainte-Cécile-de-Masham, Saint-Pierre-de-Wakefield et Wakefield;

ATTENDU QU'un plan d'aménagement sera élaboré pour chacun des 7 noyaux villageois afin notamment, de doter ceux-ci d'une vision de développement ciblé;

ATTENDU QU'il est prévu que le projet Rues Principales se déroule de juillet 2018 à avril 2019;

ATTENDU QUE chacune des municipalités concernées doit signifier son intention de participer à ce projet afin d'amorcer les travaux qui seront coordonnés par la MRC des Collines-de-l 'Outaouais;

ATTENDU QUE la désignation d'une personne ressource au sein de chacune des municipalités visées est nécessaire pour assurer la bonne marche du projet et permettre un lien de communication entre la municipalité et MRC;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Josée St-Louis

ET RÉSOLU unanimement

QUE la municipalité confirme sa participation à la réalisation du projet Rues Principales ayant pour objectif l'élaboration d'un plan d'aménagement dans le secteur de la rue Principale de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette;

QUE la municipalité désigne le directeur général et secrétaire-trésorier à titre de personne ressource de la municipalité pour servir de lien avec les partenaires de ce projets;

**2018-07-135 MANDAT À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOIS
DES MUNICIPALITÉS (FQM) / PROCESSUS D'EMBAUCHE
D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ATTENDU l'offre de service de la FQM concernant le processus d'embauche d'un directeur général et secrétaire-trésorier;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite de donner ce mandat à montant forfaitaire ou selon un plafond maximal de dépenses à l'égard de ce mandat;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Line Quevillon

ET RÉSOLU à l'unanimité

De donner le mandat à la FQM de procéder au processus d'embauche d'un directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant maximum de 5 000 \$ selon les termes établis dans l'offre de service déposé par la FQM.

**2018-07-136 COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC –
DEMANDE D'ARBITRAGE**

ATTENDU QUE la MRC et la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette ont un conflit relativement au calcul de la quote-part de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette pour la fourniture du service de Police par la MRC;

ATTENDU La résolution de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette en date du 27 novembre 2017 (résolution #2017-11-204 – Budget MRC des Collines-de-l' Outaouais) de réduire le montant de sa quote-part de 39 193,56\$ pour l'exercice financier 2018;

ATTENDU QUE le 22 février 2018, la MRC n'a pas fourni au Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette les explications et la documentation complète, justifiant une augmentation des opérations modulées et à la population ajustée qui équivaut à quelques centaines de dollars près à la nouvelle péréquation dû à la municipalité.

ATTENDU QUE la résolution du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette adoptée sur division le 2 avril 2018 (résolution # 2018-04-70), et par laquelle il fut résolu que « le Conseil retient 3 500\$ par mois de la quote-part de la MRC »;

ATTENDU QUE ce Conseil demande un arbitrage pour résoudre le conflit;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Richard David

ET RÉSOLU unanimement

De demander à la Commission municipale du Québec de tenir un arbitrage, conformément à l'article 24 de la *Loi sur la commission*

municipale, pour résoudre le conflit entre la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette relatif au calcul des coûts d'opération du corps de police relatifs aux opérations modulées et à la population ajustée.

IL EST ÉGALEMENT

RÉSOLU QUE La MRC des Collines-de-l' Outaouais et la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette devront assumer leurs coûts respectifs engendrés par ledit arbitrage;

IL EST ÉGALEMENT

RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, le maire et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Le conseiller François Routhier demande le vote

*Pour : Antonin Brunet
Richard David
Line Quevillon
Denis Légaré, maire*

*Contre : François Routhier
Angèle Bastien
Josée St-Louis*

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Le conseiller François Routhier se retire pour le prochain point à l'ordre du jour

2018-07-137 SÉCURITÉ INCENDIE – ADOPTION DU RÈGLEMENT 16-RM-05 CONCERNANT LES ALARMES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE AFIN D'ÉDICTER LES NORMES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette a adopté lors d'une séance régulière du Conseil municipal, tenue le 7 mai 2012, la résolution portant le numéro 2012-05-110, aux fins d'adopter le règlement portant le numéro 12-RM-01 – Pour édicter les normes relatives à la Sécurité incendie.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3.2 du présent règlement, la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette autorise le directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que tout autre personne désignée par elle à appliquer le présent règlement et à entreprendre des poursuites pénales

contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement et autorise en conséquence ces personnes à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Antonin Brunet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De désigner en plus du directeur général et secrétaire-trésorier, les personnes suivantes :

- 1) Le directeur du service de Sécurité incendie
- 2) L'adjoint au directeur du service de Sécurité incendie

À titre de personnes désignées, aux fins d'appliquer le règlement portant le numéro 16-RM-05 et ses amendements ou abrogations, à entreprendre des poursuites contre tout contrevenant à toute disposition dudit règlement et autorise en conséquence ces personnes à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin.

Le conseiller François Routhier reprend son siège pour la poursuite de la séance

2018-07-138 ADJUDICATION D'APPEL D'OFFRES PAR INVITATION POUR LE CREUSAGE & NETTOYAGE DE FOSSÉS

ATTENDU que les travaux consistent à creuser et nettoyer des fossés sur certains chemins municipaux

ATTENDU que la municipalité demande un prix au mètre pour creuser et nettoyer les fossés (incluant la main d'œuvre, le transport, la machinerie)

ATTENDU que les soumissions par invitation sous enveloppes cachetées ont été reçues physiquement au bureau municipal avant 11h le 1^{er} juin 2018, ouvertes le même jour après 11h devant témoin

ATTENDU que les travaux doivent commencer après le 3 juillet 2018 pour se terminer le 15 juillet 2018

ATTENDU que la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Prix (au mètre avec taxes)
Excavation Lauzon	8.00 \$
Pavage Lafleur	7.56 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Angèle Bastien
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil accepte la soumission de « Pavage Lafleur» au montant de 7.56 \$ au mètre avec les taxes

QUE cette dépense soit affectée dans le poste budgétaire Fossé # 02-32014-529

ET QUE monsieur Patrick Charbonneau, responsable des travaux publics, soit désigné pour veiller à l'exécution du présent contrat

2018-07-139 ADJUDICATION D'APPEL D'OFFRES PAR INVITATION POUR LE REMPLACEMENT DE PONCEAUX

ATTENDU que les travaux consistent à remplacer 2 ponceaux un de 18" x 40' et un ponceau de 20" x 40' sur le chemin Thomas Nord

ATTENDU que l'exécution des travaux doit comprendre les matériaux, la main d'œuvre, la machinerie et les équipements

ATTENDU que la municipalité fournit les ponceaux

ATTENDU que les soumissions par invitation sous enveloppes cachetées ont été reçues physiquement au bureau municipal avant 11h le 1er juin 2018, ouvertes le même jour après 11h devant témoin

ATTENDU que les travaux doivent commencer le 7 août 2018 pour se terminer le 12 août 2018

ATTENDU que la municipalité a reçu une soumission de la compagnie PAVAGE LAFELUR au montant de 5 116.39 toutes taxes incluses

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Richard David

ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil accepte la soumission de « PAVAGE LAFLEUR » au montant de 5 116.39 \$ avec les taxes

QUE cette dépense soit affectée dans le poste budgétaire installation de ponceaux # 02-32011-529

ET QUE monsieur Patrick Charbonneau, responsable des travaux publics, soit désigné pour veiller à l'exécution du présent contrat

2018-07-140 RECHARGEMENT DE CHEMIN DE PIERRES CONCASSÉES MG-20

ATTENDU que la municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour le rechargement de chemin MG-20 pour les chemins municipaux

ATTENDU que les soumissions par invitation sous enveloppes cachetées ont été reçues au bureau municipal avant 11h le 22 juin 2018

ATTENDU que la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

PAVAGE LAFLEUR : 27.42 \$

ENTREPRISE BENOIT GRATTON : 27.59 \$

CONSTRUCTION EDELWEISS : 33.23 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée St-Louis

ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil accepte la soumission de « Pavage Lafleur » au montant de 27.42 \$ / tonne métrique avec taxes

ET QUE monsieur Patrick Charbonneau, responsable des travaux publics, soit désigné pour veiller à l'application du présent contrat

2018-07-141 ADJUDICATION D'APPEL D'OFFRES PAR INVITATION POUR LE RAPIÉÇAGE D'ASPHALTE CHAUD

ATTENDU que la municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour le rapiéçage d'asphalte chaud de certains chemins municipaux

ATTENDU que les soumissions par invitation sous enveloppes cachetées ont été reçues au bureau municipal avant 11h le 1er juin 2018

ATTENDU que la municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montant à la tonne métrique (avec taxes)
Entreprises Benoit Gratton	221.33 \$
Pavage Lafleur	229.95 \$
Construction Edelweiss	243.94 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Line Quevillon
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil accepte la soumission de « Entreprises Benoit Gratton » au montant de 221.33\$ / tonne métrique avec taxes

ET QUE monsieur Patrick Charbonneau, responsable des travaux publics, soit désigné pour veiller à l'application du présent contrat

2018-07-142

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE
VOLET – REDRESSEMENT DES
INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressements des infrastructures routières locales du Programme d'aide à la voirie locale;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur du plan d'intervention pour lequel la MRC des Collines de l'Outaouais a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option : **Estimation détaillée du coût des travaux;**

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller François Routhier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Salette autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée

**2018-07-143 RATIFICATION DE L'EMBAUCHE DE LA
COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR POUR
LA SAISON ESTIVALE 2018**

ATTENDU l'appel de candidatures publiques fait le 20 juin 2018;

ATTENDU QUE le directeur général par intérim a reçu les deux candidates ayant appliquées;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Quevillon

ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser l'embauche de madame Annie Bisson à titre de coordonnatrice du camp de jour pour la saison estivale 2018.

QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

2017-07-144

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Angèle Bastien
ET RÉSOLU unanimement

Que l'assemblée est et soit close à 20 H 40.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE

Je soussignée, René Tousignant, atteste qu'il y a des fonds disponibles pour lesquelles les dépenses ont été projetées et dépensées.

Par
René Tousignant, secrétaire-trésorier

Je, Denis Légaré maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences tel que stipulé à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Par
Denis Légaré, Maire